



ARRÊTÉ 2025-DS-FSEG-03

Portant délégation à l'effet de signer au nom de la Présidente de l'Université,

En faveur de **Monsieur Yann VIDEAU**, Directeur par intérim de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) des Sciences Économiques et Gestion.

Et de Madame Carine RODRIGUES, Responsable administrative de l'UFR des Sciences Économiques et Gestion

La Présidente de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC), dénomination d'usage de l'Université Paris 12 - Val-de-Marne,

VU le Code de l'éducation ;

VU le Code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 2014-604 du 6 juin 2014 relatif au budget et au régime financier des établissements publics d'enseignement supérieur et de la recherche ;

VU le décret n° 2010-175 du 23 février 2010 relatif à l'emploi de secrétaire général d'établissement public d'enseignement supérieur ;

VU le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale ;

VU le décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs ;

VU l'arrêté du 26 décembre 2008 fixant la liste des établissements publics bénéficiant des responsabilités et compétences élargies en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines prévues aux articles L. 712-9, L. 712-10 et L. 954-1 à L. 954-3 du code de l'éducation ;

VU l'arrêté du 13 décembre 2001 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'enseignement supérieur aux présidents des universités et aux présidents ou directeurs des autres établissements publics d'enseignement supérieur en matière de recrutement et de gestion des ingénieurs et des personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale et de certains agents non titulaires de l'Etat, affectés dans lesdits établissements;

VU l'arrêté du Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, par lequel Madame Marie Garapon a été nommée Directrice générale des services de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne à compter du 1º juillet 2023 ;

VU l'arrêté portant nomination de Monsieur Yann VIDEAU à la direction de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) des Sciences Économiques et de Gestion de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) à compter du 24 avril 2025 ;

VU les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023;

VU la délibération CA-2025-ÉLECTION-UPEC-65 en date du 3 octobre 2025 par laquelle le Conseil d'administration a élu Madame Karine Bergès à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;

VU les statuts de l'UFR des sciences économiques et de gestion dans leur version issue des modifications adoptées en Conseil d'administration en date du 16 décembre 2022 ;

VU l'annexe intitulée délégataires de signature ;



ARTICLE 1:

Monsieur Yann VIDEAU, Directeur de l'UFR des sciences économiques et de gestion, reçoit délégation à l'effet de signer, au nom de la Présidente de l'Université:

En matière financière	En matière de gestion des personnels	En matière de scolarité
	Les décisions portant autorisation d'absence ;	Les relevés de notes des usagers de l'UFR ;
Les actes d'engagements des dépenses et les bons	Las astas da mastian valatifs any sangés avdinaires	Las conventions de stage des átudients à
de commande sur le budget de l'UFR d'un montant inférieur à 90 000 euros HT ;	Les actes de gestion relatifs aux congés ordinaires et aux congés annuels ;	Les conventions de stage des étudiants, à l'exception de celles établies pour les étudiants de
inicical a 50 000 caros iii ,	ct aux conges annucis ,	l'UPEC lorsque l'Université en est l'organisme
Les liquidations de dépenses et d'avoirs ;	Les décisions individuelles d'attribution de services	d'accueil ;
	des enseignants ;	
Les bordereaux de recettes et de réduction de	la antantalia da camba fair de la cada de la	La décision portant approbation du projet de
recettes sur le budget de l'UFR ;	Les attestations de service fait dans le cadre des heures complémentaires, vacations pédagogiques et	période d'expérience personnelle, dite de « césure », à l'initiative de l'étudiant ;
Les certificats administratifs sur le budget de l'UFR ;	administratives.	« cesure », a i illitiative de i etudialit ,
		Les réponses aux demandes d'informations
Les bordereaux de factures de dépenses dont		formulées par les candidats à la suite des décisions
service fait sur le budget de l'UFR ;		de refus rendues dans le cadre de la procédure
La facturation des prestations internes ou		nationale de préinscription dans l'enseignement supérieur, dite « Parcoursup » ;
externes sur le budget de l'UFR ;		superieur, aree « rareoursup »,
		Les réponses aux demandes d'information, ainsi
Les ordres de missions avec ou sans		que les décisions favorables ou défavorables aux
remboursement, hors pays à risques ;		candidatures formulées dans l'une des formations dispensées au sein de l'UFR via le portail « e-
Les autorisations d'invitation des personnes		candidat » ou toute autre modalité de dépôt des
extérieures ;		candidatures ;
Les états de frais de déplacements sur le budget de		Les arrêtés de composition des commissions
l'UFR ;		d'examen des vœux ou des candidatures au sein des
Les attestations nécessaires dans le cadre des		formations dispensées par l'UFR.
déplacements sur le budget de l'UFR ;		
Les actes portant constatation et certification de service fait.		
Service fait.		





ARRÊTÉ 2025-DS-FSEG-03

Portant délégation à l'effet de signer au nom de la Présidente de l'Université,

En faveur de Monsieur Yann VIDEAU, Directeur par intérim de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) des Sciences Économiques et Gestion.

Et de Madame Carine RODRIGUES, Responsable administrative de l'UFR des Sciences Économiques et Gestion

ARTICLE 2:

Madame Carine RODRIGUES, Responsable administrative de l'UFR des sciences économiques et de gestion, reçoit délégation à l'effet de signer au nom de la Présidente de l'Université, <u>par empêchement ou en cas d'absence</u> de Monsieur Yann VIDEAU, Directeur de l'UFR des sciences économiques et de gestion :

- → Les actes en matière financière portant constations et certifications de service fait ;
- → Les décisions en matière de gestion des personnels portant autorisation d'absence, ainsi que les actes de gestion relatifs aux congés ordinaires et aux congés annuels.

ARTICLE 3:

Madame Carine RODRIGUES, Responsable administrative de l'UFR des sciences économiques et de gestion, reçoit pleine délégation à l'effet de signer au nom de la Présidente de l'Université:

→ Les actes en matière de gestion des personnels vacataires, (décisions portant autorisation d'absence, aux congés ordinaires et aux congés annuels, contrats ou engagement des vacataires d'enseignement ainsi que les attestations de l'employeur à destination de Pôle emploi).

ARTICLE 4:

Le présent arrêté est soumis à publicité.

Il est publié sur le site internet de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC).

La signature et le paraphe des agents habilités dans les conditions prévues aux articles précédents sont déposés auprès de l'agent comptable de l'établissement.

ARTICLE 5;

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du 3 octobre 2025.

ARTICLE 6:

La Directrice Générale des Services de l'UPEC, Madame Marie GARAPON, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 3 octobre 2025

La Présidente de l'Université

Karine BERGÈS